



Centre de formation à distance

Par **F2601#**, le **04/12/2019** à **15:18**

Bonjour J'ai reçu une lettre avec recommandé du bureau contentieux juridique avec cette histoire du xxxxxx et je ne sais pas quoi faire.

Par **jodelariege**, le **04/12/2019** à **16:20**

bonjour

que dit la lettre?

Par **F2601#**, le **04/12/2019** à **16:25**

Bonjour alors je site... "mademoiselle, suite à votre absence de paiement il a été décidé de demander à notre huissier compétent la mise en œuvre de la procédure judiciaire permettant l'obtention d'un titre exécutoire nécessaire aux opérations de saisie pour votre Dette de 1648,92e envers xxxxxx.

il est encore temps de vous épargner de tel conséquences de plus vous éviter d'avoir à supporter les frais de gestion de dossier et les intérêts de retard"

Ce n'est pas la première fois qu'il m'envoie des lettres comme ça, d'habitude cest lettre simple. Et les autres personne qui etait avec xxxxxx ne sont plus actif sur les forum, du coup je voulais savoir que deviennent les personnes qui ont eux des problemes, est ce que cest qu'une simple arnaque ?

Par **P.M.**, le **04/12/2019** à **16:43**

Bonjour,

Si vous n'avez pas respecté le contrat, sans parler d'arnaque de votre part, le créancier risque de tout faire pour récupérer les sommes impayées...

Par **janus2fr**, le **04/12/2019** à **16:47**

[quote]
est ce que cest qu'une simple arnaque ?

[/quote]
Bonjour,

Pourquoi parlez-vous d'arnaque ? Vous n'avez jamais passé de contrat avec ce centre de formation ?

Par **F2601#**, le **04/12/2019** à **17:03**

Deja quand j'ai demande de me montrer mon soidisant contrat ils me disent que il n'y en a pas. J'ai jamais signé de contrat, donc conclusion sans contrat, il y a rien ?

Je parle d'arnaque parce que sur beaucoup de forum on parle de cette ecole.

Par **janus2fr**, le **04/12/2019** à **17:05**

Effectivement, si vous n'avez jamais signé de contrat avec ce centre de formation, vous n'êtes pas engagé avec lui. Mais dans ce cas, il est étrange qu'il vous connaisse...

Par **F2601#**, le **04/12/2019** à **17:10**

En fait tout a commencé avec un appel puis des mails et c'est tout, j'ai juste reçu trois livres, ils ont commencé à prélevé 42e tout les mois.. Aucun suivi mais dès qu'on s'arrête de payer, c'est la qu'il harcele et tout. Et la sa devient pesant.

Par **youris**, le **04/12/2019** à **17:47**

bonjour,

si je comprends bien, vous écrivez n'avoir jamais signé de contrat, mais vous avez commencé à payer en ayant donné une autorisation de prélèvement à cet organisme et vous avez reçu des livres..

pourquoi avoir payé si vous n'aviez pas de contrat ?

dans certains cas, le paiement vaut signature du contrat.

salutations